



# MAURIENNE GENEALOGIE

cotisation annuelle + envoi flash infos  
par internet: 25 € et 35 pour 1 couple  
par la poste 30 € et 40 pour 1 couple  
Abonnement revue CEGRA 18 €

## INFOS

Rédaction:  
Pierre Blazy  
pierrotblazy@orange.fr  
Josette Limousin  
Jandj.limousin@gmail.com



www.maurienne-genealogie.org

Maurienne Généalogie 312 Rue des Murgés 73830 Saint Julien Montdenis

Numéro 275 février 2021

### Mars 2021

Mercredi 3	Permanence rencontre	local tous	17h30
	Volontaires		
Mercredi 10	Permanence rencontre	local tous	17h30
	Volontaires		
Samedi 13	Cours Paleo	local inscrits	09h00
	Bruno Gachet		
Mercredi 17	Paleo Lecture d'actes	local tous	17h30
	Jean Marc Dufreney		
Jeudi 25	Relevés Dépouillements	local tous	14h30
	Desiré Marcelin, Thierry Deléan		
Jeudi 25	Formation Débutants	local tous	17h30
	Josette Limousin, Odile Romanaz, Pierre Gret.		

### Avril 2021

Mercredi 7	Permanence rencontre	local tous	17h30
	Volontaires		
Mercredi 14	Permanence rencontre	local tous	17h30
	Volontaires		
Samedi 17	Cours Paleo	local inscrits	09h00
	Bruno Gachet		
Mercredi 21	Paleo Lecture d'actes	local tous	17h30
	Jean Marc Dufreney		
Jeudi 22	Relevés Dépouillements	local tous	14h30
	Desiré Marcelin, Thierry Deléan		
Jeudi 22	Formation Débutants	local tous	17h30
	Josette Limousin, Odile Romanaz, Pierre Gret.		
Mercredi 29	Permanence rencontre	local tous	17h30
	Volontaires		

C'est beau, un calendrier, non ? Quel dommage que, construit avec un peu de la nostalgie de nos calendriers d'antan, celui-ci soit destiné à une vie hautement éphémère et très vraisemblablement complètement inutile. Quand reverra-t-on les bons gros calendriers de notre jeunesse ?

### Dépannage Latin.

Jusqu'à présent, le dépannage latin, par une étrange aberration, ne s'adressait qu'aux adhérents « locaux », soit résidant à Saint Jean ou dans ses environs immédiats. Le confinement (et sa menace de « rebelote ») nous ayant incités à ouvrir l'atelier à tout le territoire, c'est à présent des adhérents d'un peu partout qui nous contactent. Convenons de ce qu'il n'y avait aucune raison pour que le service, si modeste soit-il, soit réservés aux locaux. C'est donc avec grand plaisir que le responsable de l'atelier vous « dépannera » dans la limite..... de ses limites ! Envoyez vos travaux à [pierrotblazy@orange.fr](mailto:pierrotblazy@orange.fr)

### Cotisation 2022.

L'année 2020 a été ce qu'elle fut : plate, sans relief, sans activités, sans rencontres.....Et triste, triste..... Aucune des manifestations habituelles (sorties culturelles, soirées conviviales -ah, ces galettes des Rois à la frangipane !-, conférences ou simples rencontres où nous étions bien ensemble) n'ont eu lieu faute de la liberté de se réunir.

Par tant, une réflexion s'imposait sur la situation des adhérents qui ont cotisé au titre de 2020 et n'ont, en retour, pas eu grand chose comme prestation, à part le bulletin MG Infos.

Cela a conduit le bureau de l'Association à s'interroger sur le moyen éventuel de compenser l'indigence de l'année 2020.

Le Bureau envisage de baisser de façon significative, voire de supprimer la cotisation 2022 (c'est trop tard pour 2021 !) pour les adhérents à jour de leur cotisation 2021 au **31 mars de cette année.**

Cela s'inscrit dans le cadre des décisions de l'Assemblée Générale de l'Association,

Des instructions vous seront données en temps utile pour finaliser cette décision, après qu'elle ait été entérinée par l'Assemblée Générale.

Pierre Blazy.

### Télétravail.

Une des choses que nous aura apprises la Covid 19, c'est qu'il n'est pas nécessaire ni indispensable –même si cela est grandement préférable– d'être au contact de ses interlocuteurs pour avoir des échanges fructueux.

Notre Président a mis au point, pour la pérennité de l'Association, un système de réunions en visio-conférence, qui recouvre non seulement les réunions de bureau mais aussi certains ateliers.

Le bénéfice en est double : d'une part, cela permet d'échanger utilement sans pour autant, en ces temps de peur, prendre de risques.

D'autre part, cela permet à nos adhérents « extérieurs », c'est-à-dire ne résidant pas en Maurienne, d'assister aux activités de l'Association. Peut-être ainsi se sentiront ils un peu moins délaissés voire abandonnés.

Et déjà, on peut dire que le système fonctionne. Les séances de vulgarisation du Tabellion, organisées et animées par Jean Marc, ont eu un franc succès. Lors de la dernière, c'est pas moins de vingt adhérents qui étaient connectés et qui ont participé.

Les séances « Paléo-Lecture d'actes » ont -elles aussi- un franc succès, et on peut déjà prévoir que cela ne s'arrêtera pas là, le principe permettant de rapprocher l'ensemble des adhérents faisant présager d'autres applications.

A bientôt à tous.

Pierre Blazy.

## Vélo.....écolo !

Le vélo, c'est la mort lente de la planète

Le PDG d'Euro Exim Bank Ltd. a fait réfléchir les économistes lorsqu'il a déclaré : " *Un cycliste, un désastre pour l'économie : - Il n'achète pas de voiture - Il ne prend pas de prêt automobile - N'achète pas d'assurance automobile - N'achète pas de carburant - Ni entretien ni réparations pour sa voiture - N'utilise pas de parking payant - Ne cause pas d'accidents majeurs - Ne nécessite pas d'autoroutes - Ne devient pas obèse.*

*Les gens en bonne santé ne sont pas utiles à l'économie : - Ils n'achètent pas de médicaments. - Ils ne vont pas dans les hôpitaux - Ils ne vont pas chez les médecins. - Ils n'ajoutent rien au PIB du pays.*

*Au contraire, chaque nouveau point de vente McDonald crée au moins 30 emplois :- 10 cardiologues - 10 dentistes - 10 experts en perte de poids "*

Choisissez judicieusement : Un cycliste ou un McDonald ?

Ça vaut le coup d'y penser !

La Maurienne, réputée « Plus grand domaine cyclable du Monde » serait elle un futur désert économique ?

PS : la marche c'est encore pire. Ils n'achètent même pas de vélo.

Relevé par Pierre Blazy.

## Le Monolithe de Sardières.

La Maurienne est, décidément, un gisement fabuleux de sites admirables. Après la grâce aérienne des Aiguilles d'Arves, après les nombreuses et prestigieuses stations de sport d'hiver, après les innombrables vestiges historiques et culturels, on peut admirer également des curiosités remarquables. Le Monolithe de Sardières est de celles là.



A quelques trois kilomètres d'Aussois, en direction de Sollières-Sardières on peut voir, émergeant d'une forêt de mélèzes et de pins cembro, à 1670 mètres d'altitude, une aiguille de pierre s'élançant vers le ciel. De loin, elle ne manque pas d'être impressionnante, mais lorsque l'on s'approche, ses 93 mètres qui vous forcent à se dévisser le cou (il n'y a, du fait de la présence des grands arbres, aucun recul) pour voir

### Le Monolithe

son sommet donnent une idée de son escarpement.

Le Monolithe est composé de cargneule, roche dolomitique compacte et dure de couleur jaunâtre, dont la texture très solide a résisté à l'érosion qui l'a débarrassée des roches



### Le pin cembro

plus tendres qui l'entouraient. Plusieurs autres monolithes de moindre importance se situent dans le même secteur.

Le Monolithe qui nous intéresse a une allure suffisamment repré-



### La bruyère des neiges

bruyère des neiges s'épanouissant à ses pieds.

Assez curieusement, ce site alpin particulièrement escarpé ne fut l'objet d'une « première » qu'en 1957 par Michel Paquier.

Evidemment, les mauriennais « mauriennais » connaissent le monolithe, but assez commun des promenades, voire des pique-nique d'été. Pour tous les autres, n'hésitez pas à profiter des vos prochaines vacances « au pays » pour rendre visite au Monolithe de Sardières. Le site vaut le détour.

sentative pour avoir été choisi comme site de l'inauguration du Parc National de la Vanoise le 25 juin 1965.

Par ailleurs, la belle forêt qui le cerne a été classée Natura 2000 pour ses essences de mélèzes, pins à crochets, et pins cembro ainsi que pour sa flore rare telle la



### Le mélèze

Pierre Blazy.

## Les franchises au Moyen Age

On appelait franchises les textes législatifs qui concernaient essentiellement les impôts ou la reconnaissance de certains droits ou privilèges. A l'origine, chaque communauté édictait ses propres lois et règlements qui pouvaient différer d'une paroisse à l'autre, instituant une inégalité de droits et de devoirs entre citoyens d'une même province.

Déjà, la Maurienne voyait une multitude de règlements différents, d'impôts hétéroclites et de coutumes peu uniformes du fait de la possession de la province par plusieurs suzerains. L'évêque de Maurienne possédait, comme tous les prélats de la région, un fief ecclésiastique très important pour lequel il ne relevait que de l'Empire. Ce fief se situait essentiellement sur la rive gauche de l'Arc et autour de Saint Jean, augmenté des paroisses d'Argentine et Saint André, le reste de la vallée constituant la terre du Comte de Savoie et des barons de La Chambre et des Hurtières, lesquelles enclavaient souvent les terres de l'évêque.

On ignore la date exacte où ce fief lui fut accordé mais il en est fait mention dans une charte du XIème siècle.

Il était donc titulaire d'un pouvoir temporel autant que spirituel. Sous la pression des populations, il fallut bien éditer des chartes régularisant toutes ces situations disparates.

Les plus anciennes de ces chartes de franchise furent celles qui furent promulguées par l'évêque Aymon II de Miolans (1308-1334). C'étaient des exemptions d'impôts ou la reconnaissance de privilèges auxquels la population était très attachée. Dès 1312, il publie une ordonnance pour ramener les honoraires des notaires aux taux fixés par les coutumes.

Le 28 janvier 1325 suit un nouveau train de franchises. Il ne s'agit pas de nouvelles réglementations mais plutôt de la rédaction et la confirmation officielle, à la prière de ses sujets et en accord avec les syndics. des dispositions légales déjà en vigueur, introduites par la coutume et constituant le droit coutumier de la Terre Episcopale. Elles déterminaient les droits et devoirs des sujets habitant dans la commune, l'étendue et les limites de la juridiction du châtelain, du



maïstral, du juge et autres officiers. Chaque commune veillait d'un soin jaloux sur ses franchises, les faisant renouveler en temps utile, surtout à l'avènement d'un nouveau souverain.

En voici l'essentiel :

-La succession :liberté testamentaire absolue.

-Les « usuriers » (banquiers ou prêteurs de l'époque) déclarés publiquement et assujettis à une redevance et auront le monopole du prêt.

-Les enquêtes pour crimes et délits ne pourront avoir lieu qu'après une dénonciation régulière.

-Tous les droits que l'évêque a établis sur la nomination des gardes forestiers, gardes champêtres, les corvées, cours d'eau, forêts, pâturages, les confréries, les processions, les fours, les plantations de bornes, les chemins, les moulins, les foulons, etc....sont supprimés en ce qui concerne la terre épiscopale.

-Plus de droits pour les saisisés.

-Interdiction d'extorquer par des menaces des honoraires ou contributions qui ne sont pas dus.

-Les usages et redevances perpétuelles qui étaient payées en monnaie ancienne conservent leur même valeur.

Convenons que Messire Aymon II de Miolans s'était laissé aller à de grandes avancées libérales. Mais il est probable que ces mesures lui furent dictées par une situation particulière qui, s'il l'avait laissé perdurer, lui aurait occasionné quelques menus ennuis. En effet, quelques années auparavant, les manants de Saint Martin outre l'Arc (Saint Martin d'Arc aujourd'hui) sujets de l'évêque, s'étaient révoltés parce que la situation de leurs voisins immédiats, sujets du Comte, était meilleure. De plus, et plus grave, en 1324, soit un an avant la publication de la Charte, les habitants de la haute vallée des Arves, excédés par le poids des impôts et l'attitude « vexatoire » des gens de l'évêque, s'étaient révoltés et avaient proprement saccagé les demeures épiscopales tant à Saint Jean d'Arves qu'à Saint Jean de Maurienne. Ils avaient contraint l'évêque à se réfugier, avec ses chanoines, après un brin de conduite, à la collégiale Sainte Catherine de Randens près d'Aiguebelle sous la sauvegarde d'Edouard le Libéral, lequel lui fournit les troupes que l'évêque ne possédait pas. Et l'histoire ne s'achève pas là : les habitants d'Argentine, sujets de l'évêque, au même titre que ceux de Saint André, quoique riverains de droite de l'Arc, virent là l'occasion de demander le bénéfice des privilèges qui pourraient être accordés dans le futur soit à Saint André, soit aux autres communes de la mouvance des terres épiscopales. Dans leur calcul, l'évêque, à brève échéance, soit par reconnaissance, soit par contrainte, serait amené à faire de nouvelles concessions à ses sujets.

Au début du XXème siècle, Jacques Balmain, originaire de Saint Sorlin d'Arves et né à Annecy, avocat à la Cour d'Appel de Chambéry, Conseiller Général, maire de Châteauneuf mais, pour ce qui nous intéresse, historien des franchises, a publié plusieurs volumes sur les franchises d'Aiton et d'Argentine. Pour ces dernières, il a découvert, dans le grenier d'une maison que sa famille avait acquise à Châteauneuf, un coffre rempli de vieux –voire très vieux– documents. Au nombre de ces documents figurait un exemplaire sur papier des franchises d'Argentine, parvenu là on ne sait comment. Ce cahier nous donne des renseignements importants sur les droits et les obligations des habitants de la Maurienne au XVIIème siècle. Le préambule stipule que doivent être réprimés les « officiers, juges, chastellains, inquisiteurs et autres par lesquels les gens du dit lieu d'Argentine sont souventes fois gravés, fachés, tormentés et opprimés ».

Quel que soit le motif qui animait l'évêque pour édicter ces franchises si profitables au petit peuple, elles dénotaient un esprit ouvert et favorable à ses sujets.

L'Histoire en Savoie Jacques Balmain et les franchises d'Argentine.  
Pierre Blazy.

## Procédure des Assemblées Générales 2019 et 2020.

A situation exceptionnelle, AG exceptionnelle. Comme la loi nous y autorise, nous allons largement modifier la procédure du déroulement de nos traditionnelles Assemblées Générales annuelles. D'une part en faisant du deux en un (2019 et 2020), d'autre en privilégiant la voie électronique. Tout cela devrait se faire en trois temps :

Envoi à tous les membres (par courrier ou par mail) le 1<sup>er</sup> avril des différents rapports (moral, financier, prévisions d'activités) accompagné d'un bulletin de vote (vote au choix par courrier ou mail). Vous aurez alors 15 jours pour les lire, voter et poser d'éventuelles questions.

A l'issue de cette période, le conseil d'administration se réunit, en présentiel ou pas selon les conditions du moment, comptabilise les votes, réponds aux questions et rédige un compte-rendu.

Envoi ensuite à tous les membres, le 1<sup>er</sup> mai, du compte-rendu de la réunion avec le résultat des votes, signé au moins par deux dirigeants.

Afin de ne léser personne et permettre par la même occasion quelques économies d'affranchissement, les différents envois électroniques se feront simultanément à celui du flash-infos, soit le 1<sup>er</sup> de chaque mois concerné.

Jean Marc Dufreney.

## La soupe de mai.

Sans doute serez vous surpris, à la lecture de ce sujet, d'apprendre qu'il s'agit en fait d'une recette de cuisine et d'une tradition...tarines, et parfois, en Maurienne, cela se porte très mal.

Mais tout d'abord, un peu d'histoire :

Pierre II de Tarentaise, moine cistercien, fut le fondateur de l'abbaye de Tamié au XIIème siècle. Il fit œuvre de charité en distribuant, sa vie durant, du pain et de la soupe aux pauvres.



La recette de soupe à l'épautre qui nous intéresse contient des crosets qui sont censés remplacer le pain.

Les crosets sont des pâtes découpées en carrés, spécialité des Hautes Vallées de Tarentaise, terre de Saint Pierre II.

### *L'abbaye de Tamié*

Cette histoire du Moyen Age a traversé les siècles, restant toujours d'actualité.

Et là où elle concerne Maurienne Généalogie, c'est lorsque je vous aurai dit que les ingrédients pour confectionner cette soupe sont fabriqués et conditionnés par une entreprise mauriennaise, **Bio des Alpes** à Saint Jean de Maurienne. Cette (bonne) maison vend un mélange de crosets, pois cassés, lentilles corail, lentilles blondes qui permet de préparer cette soupe qui constitue un plat complet et roboratif qui était essentiellement constitué, à l'origine, des restes de l'abbaye.

Mais pourquoi donc cette soupe porte-t-elle ce nom ? Simplement parce que Pierre II s'était aperçu de ce que le mois de mai était particulièrement difficile pour les pauvres gens de sa province. En effet, à cette période, les réserves de l'hiver sont épuisées et les récoltes de l'année pas encore à maturité. Il fallait donc « mettre le paquet » et il s'appliqua à ce que les quatre premières semaines de mai de chaque année, son siège épiscopal de Mouliers tienne table ouverte pour les miséreux.

Sans doute n'a-t-il pas usurpé sa béatification !

Pierre Blazy.

## Le petit village de Corbières

Dans les environs d'Epierre (c'est-à-dire en pleine Maurienne) on trouve le petit village de Corbières dont les maisons rustiques sont édifiées sur une masse considérable de terres lavées provenant de la montagne. Du premier coup d'oeil il est facile de constater que l'énorme cône de déjection dont nous parlons est le résultat d'une inondation, relativement récente, due à une crue subite du ruisseau torrentueux qui traverse le village et dont le lit, insuffisamment creusé, ne retient que difficilement les eaux excédentaires.

Les paysans ont été confirmés dans cette croyance par la découverte, dans les champs voisins, de pans de murs, de débris de poteries ménagères et de quelques pièces d'une monnaie très anciennes déterrées à différentes dates par le soc des charrues. Pour les gens de Corbières, la ville dont il s'agit aurait occupé la plus grande partie de la petite plaine (et qui se serait appelée « Ville des Corbeaux ») en forme de cirque qu'enserrent les hauteurs voisines et que traverse la rivière de l'Arc. A mi-distance entre Corbières et la gare d'Epierre on remarque, tout au bord du chemin, une construction romane en partie ruinée connue dans le pays sous le nom de temple et consacrée au culte catholique. Tous les ans, le lundi de pentecôte, un desservant de la cure voisine y vient dire une messe et y bénit aussi les tous jeunes enfants.. En réalité c'est une de ces vieilles commanderies du Temple si nombreuses dans toute la Savoie et situées toujours en des lieux hautement stratégiques. Celle-ci avoisine une source abondante jaillissant du rocher même, et la montagne au pied de laquelle s'abrite le bâtiment recèlerait, dit-on, des gisements de plomb argentifère (n'oublions pas qu'Argentine n'est pas très loin!).

Eau excellente, mines, terres riches, pierre et bois en abondance, tout cela suffirait à justifier le choix de cet emplacement et à expliquer l'établissement d'une bourgade dans cette vallée aujourd'hui par trop délaissée.

La légende raconte que le Temple était autrefois une maison de ferme où vivait un couple de pieux campagnards. Certain soir, un vieillard que venaient de chasser les gens de la Ville des Corbeaux après lui avoir refusé l'aumône, s'en vint frapper à la porte de la ferme. Il y fut charitablement accueilli et restauré, près du feu, d'une soupe bien chaude et bien garnie.

Après s'être reposé pendant quelques heures sous ce toit hospitalier, le vieux mendiant reprit sa besace et son bâton de voyage et s'éloigna mais non cependant sans avoir recommandé à ses hôtes d'un jour de ne rien craindre pour eux-mêmes si quelque gros bruit venait troubler leur nuit et les réveillait. La nuit même, le torrent, subitement grossi par un orage violent s'épandait dans la plaine et, sous les terres charriées par lui, engloutissait la ville toute entière. Le Temple seul avait été épargné. Le vieillard n'était autre que N.S. Jésus Christ, descendu sur terre pour éprouver lui-même l'esprit des habitants de la Ville des Corbeaux.

Cette légende, qui cadre parfaitement avec l'empreinte religieuse forte qui a toujours marqué la Maurienne, n'a aucune réalité histo-

rique. De l'avis de parfaits connaisseurs d'Epierre et de ses environs, la Ville des Corbeaux n'a jamais existé, le Temple est parfaitement imaginaire et l'histoire rejoint celle de Saint Landry et du clavier de Faudan, qui s'effondra pour punir des mécréants qui jouaient aux boules (à la pétanque ?) avec des boules d'or mais refusaient une croûte à un miséreux.

Les légendes ont malgré tout cela de bien que, religieuses ou profanes, elles sont là pour nous faire rêver.

*Extrait de l'Almanach des traditions savoyardes*

## 1814 : la Maurienne redevient Sarde.

Une longue parenthèse de vingt trois ans se termine le 20 novembre 1815 par le second traité de Paris qui restitue l'ensemble de la Savoie aux états sardes.

C'est une vraie libération, les savoyards ayant vécu cette incursion de la France révolutionnaire comme un véritable asservissement, assorti de vexations intolérables : la conscription est instaurée par la France, qui contribuera à dépeupler la province (la population de Chambéry passera de 16000 à 6000 habitants !), le clergé tenu d'adopter la Constitution Civile (qui le sera par un tiers environ), les biens de l'Eglise confisqués, les libertés fortement réduites, les impôts décuplés, et certains fonctionnaires de la République qui déploieront un zèle particulièrement meurtrier, tel Albitte qui décapita, entre autres méfaits, le clocher de Saint Jean.

C'est dire que le retour à ce qui était considéré par le peuple de Savoie comme la « Mère Patrie » fut accueilli avec liesse et empressement.

Aussitôt, la conscription fut abolie. L'administration des communes fut confiée aux syndics et aux conseillers, nommés par le Roi, dans les communes de plus de 3000 habitants, à l'Intendant Général dans les autres. Le système métrique fut abandonné au profit des anciennes mesures, ce qui n'était pas sans poser quelques problèmes, chaque région ayant son propre système de poids et mesures.

Les registres d'Etat Civil furent rendus aux curés dont la République les avait dépossédés. Les droits de succession en ligne directe furent supprimés et les autres fortement allégés.

Les notaires nommés par le gouvernement français furent confirmés dans leurs fonctions, à la condition qu'ils fournissent une déclaration sur l'honneur attestant leur bonne conduite et les qualités requises par les constitutions générales.

L'Histoire est coutumière de ces grands mouvements de balancier : lorsque l'on va très loin dans un sens (et convenons qu'en la matière, la République révolutionnaire était allée très loin et très fort!) on va forcément aussi loin –sinon plus– en sens inverse lorsque la cause du balancement disparaît.

Pierre Blazy

D'après le Chanoine Louis Gros

**Avez vous pensé  
À régler votre cotisation 2021 ?  
Il vous reste encore jusqu'au  
31 Mars 2021  
pour vous mettre en règle et  
espérer profiter  
des aménagements de tarif pour 2022.  
Merci.**